



VILLE DE MELUN

AFFICHE LE : 27 SEP. 2019

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19/09/2019 s'est réuni le jeudi 26 septembre 2019, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin, Madame Renée Wojeik, Monsieur Romaric Moyon, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand, Monsieur Anthony Lemond, **Adjoints**
Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Monsieur Christian Clause, Madame Eliana Valente, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Madame Patricia Astruc-Gavalda, Monsieur François Kalfon, Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Brigitte Tixier a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Xavier Luciani a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Josette Chabane a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Mohamed Mokeddem a donné pouvoir à Monsieur Noël Boursin, Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Renée Wojeik

SECRETARE :

SECRETARE :

Monsieur Jean-Pierre Rodriguez

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Jean-Pierre Rodriguez en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu analytique de la séance du 27 juin 2019.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées section AM n°19-40-352 et 353 sises 26 bis, 28 et 32 rue des Fabriques à Melun, d'une contenance totale de 11 228 m², au prix de 290 000 € net vendeur dans le cadre de la réalisation de la Coulée Verte de l'Almont.
- ✓ Décidé l'instauration d'un périmètre d'études préalable à l'opération d'aménagement de la Butte de Beauregard et à l'évolution éventuelle du PLU en vigueur.
- ✓ Approuvé l'instauration d'un régime d'autorisation préalable de mise en location sur la Commune de Melun, par délégation de la CAMVS, dans certaines zones à l'habitat dégradé du territoire communal, à savoir l'hyper centre, l'Ile Saint Etienne, le quartier de Saint Ambroise ainsi qu'une partie des rues Dajot et Gaillardon.
- ✓ Approuvé la dénomination de la rue d'Aalborg sur la tranche 1 de l'Ecoquartier, et rectifié la rue André le Nôtre.
- ✓ Constaté les avancées ou la mise en œuvre effective des actions entreprises suite aux observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France dans son rapport du 20 avril 2018.
- ✓ Autorisé l'allocation en « créances éteintes » de titres pour un montant de 1 394.69 €.
- ✓ Voté les écritures comptables suivantes :
 - Débit du compte 280422 "amortissement des subventions d'équipement" : 17 442.00 €,
 - Débit du compte 28184 "amortissement mobilier" : 306.76 €,
 - Crédit 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" : 17 748.76 €.
- ✓ Approuvé le versement de l'indemnisation au profit de la SELARL Pharmacie des Mézereaux, d'un montant de 450 000 €, au titre de l'indemnité globale pour le transfert du fonds de commerce dans le cadre de la requalification globale de l'entrée des Mézereaux.
- ✓ Approuvé la Convention de mandat d'études préalables au développement urbain de la Butte de Beauregard à conclure avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement.

- ✓ Approuvé le Compte-rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'année 2018 de la concession d'aménagement "La Plaine de Montaigu" présenté par l'Aménageur.
- ✓ Approuvé le Rapport d'activité de la Société Publique Locale "Melun Val de Seine Aménagement" pour l'exercice 2018.
- ✓ Approuvé la modification des statuts de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement suite à l'adhésion de la commune de Boissise la Bertrand au capital de la SPL.
- ✓ Approuvé la convention de mise à disposition des équipements de tennis à conclure avec l'association "Tennis Club de Melun Val de Seine".
- ✓ Approuvé l'affiliation à la Fédération Départementale de la "Ligue de l'Enseignement".
- ✓ Autorisé la signature des conventions nécessaires dans le cadre du pôle "Coaching Scolaire" à conclure avec la Fédération Départementale de la "Ligue de l'Enseignement" relative à la mise à disposition d'un volontaire du Service Civique.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2019.06.27.134 et approuvé la Convention relative au financement, l'aménagement et à l'entretien du giratoire intermédiaire du futur barreau routier RD 1605 (entre la RD 636 et la RN 105).
- ✓ Approuvé l'engagement de la Ville pour le démarrage des travaux de contrôle d'assainissement de ses bâtiments communaux dès 2020 et ce, sur cinq années, soit jusqu'en 2025.
- ✓ Approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage et la convention financière avec le Département de Seine et Marne pour la sécurisation de l'Hôtel Départemental par la mise en place d'une borne rétractable.
- ✓ Approuvé la nouvelle Convention de transit d'eau potable pour la Ville de Melun à travers le réseau de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, pour une durée identique à celle de la Convention de fourniture d'eau (jusqu'au 30 juin 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019).
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'adhésion au Fond de Solidarité Logement pour l'année 2019 à conclure avec le Département de Seine et Marne.
- ✓ Approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de Dammarie les Lys, le Mée sur Seine, Melun, Saint Fargeau Ponthierry et Vaux le Pénil pour la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique sur le territoire de la CAMVS ; approuvé l'adoption de la Convention constitutive de ce groupement désignant la CAMVS comme Coordonnateur du groupement de commandes.

- ✓ Approuvé la Convention de partenariat entre le Musée du Louvre et la Ville de Melun dans le cadre du projet "Le Louvre chez vous".
- ✓ Sollicité auprès de l'Etat une subvention de 35 246 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'évolution du système informatique, le passage à la technologie RFID et le mobilier pour le nouvel équipement "La Boussole".
- ✓ Approuvé le "Projet d'établissement" du conservatoire "Les Deux Muses" et autorisé le Maire à demander son classement en "Conservatoire à rayonnement intercommunal" auprès du Préfet de Région.
- ✓ Approuvé la mise à jour du Règlement Intérieur du conservatoire de musique et de danse "Les Deux Muses".
- ✓ Approuvé la Convention de mise à disposition de locaux pour l'ouverture d'une Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme (UEEA) à l'école Jean Bonis.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour la crèche familiale « les Lutins ».
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective « les Dauphins ».
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective « la Coccinelle ».
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective « les Pitchouns ».
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective « les Bambins ».
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour le multi-accueil « les Oursons ».
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour le multi-accueil « les Bouts d'Chou ».
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour la halte-garderie "les Poussinets - Loupiots".
- ✓ Fixé les participations financières des familles pour les structures petite enfance, accueil collectif et accueil familial applicables au 1^{er} octobre 2019.

- ✓ Décidé de créer au Tableau des Effectifs :
 - Un emploi de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (10 heures hebdomadaires),
 - Un emploi de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (9 heures hebdomadaires),
 - Un emploi deAssistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 heures hebdomadaires),
 - Un emploi d'Educateur des APS à temps complet.

- ✓ Approuvé la mise en place, à compter du 1^{er} novembre 2019, d'une facturation liée au transport d'une personne interpellée en état d'ivresse publique manifeste (IPM) et fixé le remboursement des frais engagés par la Ville à 135 €.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel